

## DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/10-512-371 du 06/12/2010

### **FIN DU DISPOSITIF D'ATTRIBUTION DU PRET BONIFIE A TAUX ZERO EN FAVEUR DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement du second degré - Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO - Monsieur le Directeur de l'IUFM s/c de MM. les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale

Affaire suivie par : DIPE Bureau des personnels d'éducation et d'orientation - DIPE Bureaux des professeurs agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement et des personnels enseignants d'EPS - DIPE Bureau des professeurs de lycée professionnel - DIPE Bureau des PEGC

Le dispositif d'attribution du prêt bonifié à taux zéro en faveur des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du ministère de l'Education nationale prendra fin le 2 février 2011.

Cette date correspond à la signature de la demande de prêt par le client, auprès de la banque postale.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*